

SIEA Caux Nord Est

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service assainissement non collectif

Exercice 2022

01/09/2023

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement non collectif pour l'exercice 2022 présenté conformément à l'Article L.2224-5 (annexe V) du Code Général des Collectivités Territoriales.

SIEA Caux Nord Est

L'essentiel de l'année 2022 - Service d'Assainissement Non Collectif

Territoire desservi

La compétence assainissement non collectif concerne les communes suivantes : AVESNES EN VAL, BAILLY EN RIVIERE, BAROMESNIL, BAZINVAL, BELLENGREVILLE, CANEHAN, CRIEL SUR MER, CUVERVILLE SUR YERES, DOUVREND, ETALONDES, EU, FLOCQUES, FRESNOY FOLNY, GUERVILLE, INCHEVILLE, LE MESNIL-REAUME, LES IFS, LONDINIÈRES, LONGROY, MELLEVILLE, MILLEBOSC, MONCHY SUR EU, PETIT CAUX, PUISEVAL, SAINT MARTIN LE GAILLARD, SAINT OUEEN SOUS BAILLY, SAINT PIERRE EN VAL, SAINT REMY BOSROCOURT, SEPT MEULES, TOUFFREVILLE SUR EU, VILLY SUR YERES, WANCHY CAPVAL.

Au 31 décembre 2022, le service SPANC dessert 32 communes, soit 2 116 abonnés.

Patrimoine et activité du service

475 installations ont été réhabilitées sous maîtrise d'ouvrage publique depuis la prise de compétence réhabilitation du SPANC en 2000.

En 2022, **16 installations** sous maîtrise d'ouvrage publique ont été réalisées. **15 installations diagnostiquées**, **311 visites** de fonctionnements, **29 avis** sur certificats d'urbanisme donnés, **15 instructions** de permis de construire réalisées et **6 contrôles de réalisation sous maîtrise d'ouvrage privée**.

Performances de l'épuration

34% du parc d'installations ANC en classe conforme ou non conforme mais fonctionnel

Absence de défaut (conforme) : 21% ;

Installation nécessitant des recommandations de travaux : 13%

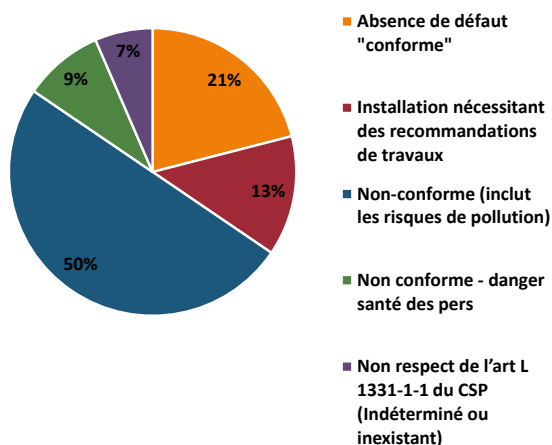
Non-conforme mais fonctionnel : 0%

Non conforme (inclut les risques de pollution) : 50%

Non conforme avec risque sanitaire ou danger santé des pers : 9%

Non-respect de l'art L 1331-1-1 du Code de la Santé publique : 7% ;

Qualification des installations d'ANC en 2022



Prix de l'assainissement non collectif

Le prix varie entre 40,70 € et 278,30 € TTC (selon niveau de prestation apporté) pour une facture de 120 m3 au 1^{er} janvier 2022, de 0,34 à 2,32 € TTC/m3.

Le prix du service comprend :

Une part pour la Collectivité : Abonnement contrôle de 5,00 € HT/an et la consommation entretien/ réhabilitation de 0,55 € HT/m3

Une part pour le paiement des prestataires de services : Abonnement contrôle de 32 € HT/an et la consommation l'entretien/réhabilitation de 1,25 € HT/m3.

Ces sommes sont complétées par les taxes (pollution, préservation) qui sont reversées aux services de l'Etat.

Sommaire

Indicateurs descriptifs	4
1. Caractérisation technique du service.....	4
1.1 Mission statutaire du SPANC.....	4
1.2 Territoire desservi	5
1.3 Mode de gestion du service	5
1.4 Nombre d'abonnements et estimation de la population gérée	5
1.5 Indice de mise en œuvre de l'assainissement collectif	6
1.6 Le contrôle des installations.....	7
1.7 L'entretien des installations	7
1.8 La réhabilitation des installations.....	8
2. Tarification de l'assainissement et recettes du service.....	8
2.1 Modalités de tarification 2022	8
2.2 Facture d'assainissement non collectif type	9
2.3 Recettes du service.....	10
3. Indicateurs de performance	10
3.1 Taux de conformité des installations d'assainissement non collectif	10
4. Financement des investissements	12
4.1 Travaux et montant réalisés au cours de l'exercice	12
4.2 Montant prévisionnel des travaux	12
4.3 Etat de la dette du service.....	12
4.4 Amortissements des immobilisations réalisés	12
4.5 Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer de la qualité du service et les performances environnementales du service.....	13
4.6 Présentation des programmes pluriannuels de travaux	13
5. Note liminaire sur le prix global de l'eau et de l'assainissement non collectif.....	14

Indicateurs descriptifs

D301.0 : Evaluation du nombre d'habitant desservis par le service public de l'assainissement non collectif : 2 329

D302.0 : Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif : 140

1. Caractérisation technique du service

1.1 Mission statutaire du SPANC

Le SPANC a pour mission obligatoire le contrôle de conformité des projets d'assainissement non collectifs lié à l'urbanisme et le contrôle de bon fonctionnement des installations existantes. Une redevance est perçue auprès des usagers du SPANC pour le fonctionnement de celui-ci.

Si le SPANC en a décidé ainsi il peut opter pour les missions d'entretien et de réhabilitation, proposée aux usagers et faisant l'objet d'une convention chacune. Des redevances spécifiques s'ajoutent à celle du fonctionnement du SPANC.

Le SPANC, pour ce qui concerne le SIEA Caux Nord Est, a opté pour la compétence contrôle technique, réhabilitation et entretien des installations réhabilitées en 2000.

Le Syndicat demeure pour partie seulement propriétaire des ouvrages. Depuis la 12^{ème} tranche (2012/2013), le syndicat n'est plus propriétaire des installations qu'il réhabilite.

Les intervenants

Les intervenants connus sont les suivants :

Prestations de contrôle et d'entretien :

SIEA Caux Nord Est

91 Rue de la Libération 76910 CRIEL SUR MER

Accès : Place du Général de Gaulle

Tél : 02 35 82 87 23 / Fax : 02 35 50 65 66

Prestataire contrôle – VEOLIA Eau (du 1^{er} au 3^{ème} trimestre 2022)

Agence de Dieppe

Route de l'Escarpe - BP 52

76202 DIEPPE CEDEX

Tel : 09.69.39.56.34

Régie contrôle – SIEA Caux Nord Est (4^{ème} trimestre 2022)

91 rue de la Libération

76910 CRIEL SUR MER

02 35 82 55 55

Prestataire entretien – GHTP (du 1^{er} au 3^{ème} trimestre 2022)

1580 rue de Verdun

76720 VAL DE SCIE

Tél : 06 17 53 96 98

Prestataire entretien – SARL HALBOURG & Fils (4^{ème} trimestre 2022)

9 rue de la Vallée

78890 ST PIERRE BENOUVILLE

Tél : 02 35 83 22 93

Prestations de Maîtrise d'œuvre :

AC2S
ZI ABBEVILLE
10A rue René Dingeon
80132 VAUCHELLES LES QUESNOY
Tél : 03.22.23.98.41

Prestations de travaux de réhabilitation :

SDTP
46 rue des Potiers
76260 CANEHAN
Tél : 02 35 50 94 08

1.2 Territoire desservi

Le SIEA Caux Nord Est regroupe les 32 communes suivantes : AVESNES EN VAL, BAILLY EN RIVIERE, BAROMESNIL, BAZINVAL, BELLENGREVILLE, CANEHAN, CRIEL SUR MER, CUVERVILLE SUR YERES, DOUVREND, ETALONDES, EU, FLOCQUES, FRESNOY FOLNY, GUERVILLE, INCHEVILLE, LE MESNIL REAUME, LES IFS, LONDINIÈRES, LONGROY, MELLEVILLE, MILLEBOSC, MONCHY SUR EU, PETIT CAUX, PUISEVAL, ST MARTIN LE GAILLARD, SAINT OUVEN SOUS BAILLY, SAINT PIERRE EN VAL, SAINT REMY BOSCROCOURT, SEPT MEULES, TOUFFREVILLE SUR EU, VILLY SUR YERES, WANCHY CAPVAL.

La compétence assainissement non collectif concerne toutes les communes du syndicat même si pour le moment certaines communes n'ont pas besoin d'un assainissement non collectif comme certain secteur de la commune de PETIT CAUX.

Le nombre total d'abonnés au SPANC est de 2 116 abonnés.

1.3 Mode de gestion du service

VEOLIA EAU a assuré l'exploitation du service d'assainissement non collectif en vertu d'un contrat d'affermage passé le 1^{er} octobre 2006 pour une durée de 12 ans, fin du contrat au 30 septembre 2018. Renouvelé sous forme de prestations de services pour le contrôle et l'entretien, depuis le 1^{er} octobre 2018 pour un maximum de 4ans (30/09/2022).

Deux prestataires pour ces missions ; VEOLIA pour le contrôle et GHTP pour l'entretien.

La gestion du service a été modifiée durant le dernier trimestre 2022. Les contrôles depuis le 1^{er} octobre 2022 sont réalisés par le syndicat (Régie) et l'entretien est réalisé par la société HALBOURG et Fils.

Dans le cadre de ce marché, les prestations prévues avec VEOLIA sont les suivantes :

- L'instruction des documents d'urbanisme (PC),
- Le contrôle diagnostic
- Le contrôle de fonctionnement
- Le contrôle de bonne exécution des installations nouvelles

Dans le cadre de ce marché, les prestations prévues avec GHTP puis Halbourg pour le dernier trimestre 2022 sont les suivantes :

- Entretien des installations d'assainissement non collectif réhabilitées
- Les relations avec les usagers,
- La mise en place d'un service d'astreinte pouvant être contacté en cas d'urgence 24h/24,
- La production, dans le délai d'un an suivant l'entrée en vigueur du contrat, d'un système d'information géographique (SIG) des ouvrages du service.

1.4 Nombre d'abonnements et estimation de la population gérée

Le nombre total d'abonnés du service d'assainissement non collectif sur les communes constituant le Syndicat est le suivant :

Communes	Nombre actuel d'utilisateurs SPANC
ASSIGNY PETIT CAUX	4
AUQUEMESNIL PETIT CAUX	24
AVESNES EN VAL	144
BAILLY EN RIVIERE	92
BAROMESNIL	16
BAZINVAL	12
BELLENGREVILLE	17
BRUNVILLE PETIT CAUX	5
CANEHAN	160
CRIEL SUR MER	241
CUVERVILLE SUR YERES	62
DOUVREND	200
ETALONDES	13
EU	12
FLOCQUES	7
FRESNOY FOLNY	122
GLICOURT PETIT CAUX	4
GOUCHAUPRE PETIT CAUX	1
GRENY PETIT CAUX	58
GUERVILLE	14
GUILMECOURT PETIT CAUX	5
INCHEVILLE	36
INTRAVILLE PETIT CAUX	12
LES IFS	36
LONDINIÈRES	6
LONGROY	28
MELLEVILLE	20
MESNIL REAUME	22
MILLEBOSC	125
MONCHY SUR EU	17
PUISENVAL	25
SEPT MEULES	4
SAINT MARTIN LE GAILLARD	158
SAINT OUVEN SOUS BAILLY	20
SAINT PIERRE EN VAL	21
SAINT QUENTIN AU BOSCH PETIT CAUX	19
SAINT REMY BOSCHCOURT	132
TOUFFREVILLE SUR EU	32
TOURVILLE LA CHAPELLE PETIT CAUX	18
VILLY SUR YERES	94
WANCHY CAPVAL	78
TOTAL	2 116

Le SPANC dessert 2116 usagers.

1.5 Indice de mise en œuvre de l'assainissement collectif

Cet Indicateur, allant de 0 à 140, est descriptif du service. Il permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées en assainissement non collectif.

Il est obtenu en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A et B ci-dessous. Le tableau B n'est pris en compte que si le total obtenu pour le tableau A est de 100.

	OUI	NON
A - Eléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service public d'assainissement non collectif		
Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	20	/
Application d'un règlement du service public d'assainissement non collectif approuvé par une délibération	20	/
Mise en œuvre de la vérification de conception et d'exécution des installations réalisées ou réhabilitées depuis moins de huit ans	30	/
Mise en œuvre du diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des autres installations	30	/
B - Eléments facultatifs du service public d'assainissement non collectif		
Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations	10	/
Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations	20	/
Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange	10	/

Pour les installations réhabilitées sous maîtrise d'ouvrage du SPANC (Moa publique), l'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif est **140 points**.

1.6 Le contrôle des installations

Le SPANC réalise le contrôle de l'ensemble des installations ANC. Au 31 décembre 2022, **93,47 %** des installations ont été diagnostiquées.

Les 5% d'installations restant non diagnostiquées correspondent à :

- Des habitations dont les propriétaires ne semblent pas impliqués dans la campagne de diagnostics des ouvrages d'assainissement non collectif, puisque malgré la lettre de prise de rendez-vous, l'avis de passage laissé et une lettre de relance, nous n'avons pas réussi à prendre contact avec l'occupant.
- Des résidences secondaires pour lesquelles les propriétaires qui ont pris contacts avec les services par téléphones, qui avertissent qu'ils reprendront contact lors de leur venue sur place.
- Des habitations en succession.
- Les nouvelles installations non contrôlées lors des travaux.

En 2022, l'activité du service est la suivante :

	2020	2021	2022	Cumul (depuis création SPANC)
Contrôle de l'existant	0	15	15	2 177
Contrôle de conception des installations neuves ou réhabilitées	13	51	15	823
Contrôle de l'implantation et de réalisation des installations neuves ou réhabilitées				
• Sous maîtrise d'ouvrage privée	12	2	6	192
• Sous maîtrise d'ouvrage publique	20	16	16	475
Contrôle période de bon fonctionnement (Environ tous les 4 ans)	121	321	311	4 733
Avis sur certificats d'urbanisme (CU) ou permis de lotir (LT)	18	31	29	1 307
Instruction permis de construire (PC) et déclaration de travaux (DT)	13	51	15	823

1.7 L'entretien des installations

Le SPANC propose l'entretien des installations d'assainissement non collectif :

- Pour les installations réhabilitées : OUI
- Pour les installations neuves : NON
- Pour les autres installations : NON

Le nombre de conventions d'entretien en 2022, est de 254 (depuis la 16^{ème} tranche (2017/2018) les particuliers n'ont plus l'obligation de réaliser l'entretien par le biais de la collectivité même s'ils ont réalisé les travaux sous maîtrise d'ouvrage publique).

Interventions des prestataires (GHTP du 01/01 au 30/09 et Halbourg du 01/10 au 31/12) durant l'année 2022 :

- 139 opérations de vidange

Capacité de la fosse	Vidanges programmées
3	102
4	24
5	9
6	2
7	0
8	1
9	0
10	1
Total	139

- 14 interventions curatives (débouchage, dysfonctionnement pompe)

Type d'intervention	Nombre d'intervention en 2022
Débouchage	5
Changement de pompe suite à un dysfonctionnement	4
Autres interventions sur poste	5
Problème d'odeur	1

Site Lubin 1 route du Cabaret CRIEL SUR MER : Problème d'odeur récurrent l'entreprise a enlevé la cartouche anti odeur. Depuis le problème semble réglé.

1.8 La réhabilitation des installations

Le nombre d'installations d'assainissement non collectif est de 475.

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1 Modalités de tarification 2022

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité :

- Pour le service de contrôle, le tarif adopté est le suivant : **5,00 € HT/an/abonné et 32,00 € HT/an/abonné pour paiement de la prestation de services contrôle**
- Pour le service d'entretien, le tarif adopté est le suivant : **0,55 € HT/m³ et 1,25 € HT/ m³ pour paiement de la prestation de services entretien**

Les prestataires des marchés de contrôle et d'entretien sont rémunérés par la Collectivité suivant leur activité (marchés de prestations de services pour le contrôle et l'entretien).

Pour le service de réhabilitation, l'abonné conventionné pour les travaux rémunère directement les différents prestataires (sur bordereaux de prix unitaires et marchés à bon de commande.)

Pour le service entretien, l'abonné est facturé en fonction de sa consommation d'eau.

Les abonnements sont payables semestriellement ou peuvent être mensualisés. Les volumes sont relevés via la télérelève.

Depuis le 1^{er} janvier 2017 le service est assujéti à la TVA.

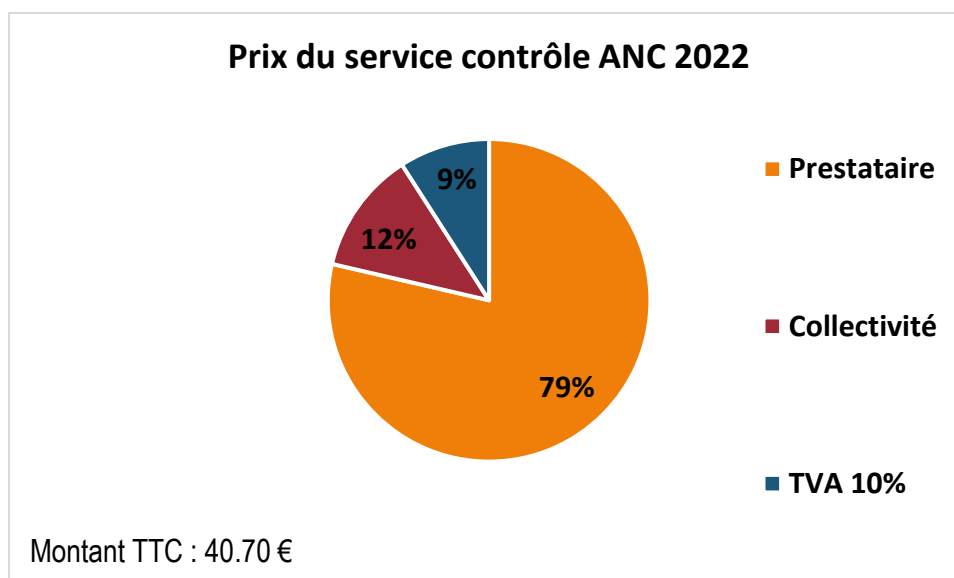
2.2 Facture d'assainissement non collectif type

Les composantes de la facture d'un abonné pour un ménage de référence (120 m³) sont exposées ci-après selon le niveau de prestation apporté à l'abonné.

- Mission de contrôle :

Pour les abonnés concernés, pour un usager consommant 120 m³, le prix théorique du m³ s'élève à 0,34 € TTC en 2022.

Abonné non réhabilité ou réhabilité sans entretien ou entretien à la prestation	Année 2022
Prestataire contrôle VEOLIA	32.00 €
Collectivité	5,00 €
Montant total HT	37.00 €
TVA 10%	3,70 €
Montant total TTC	40,70 €

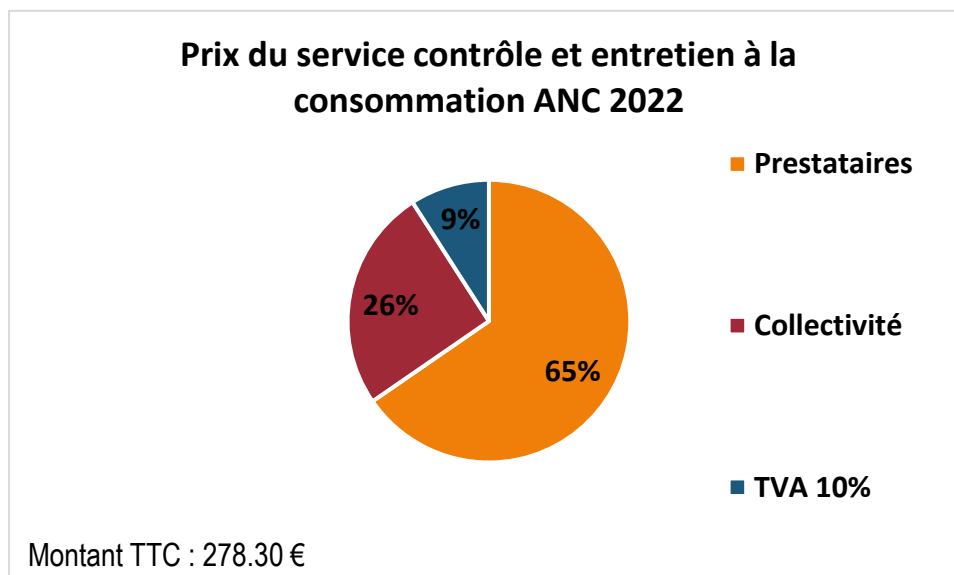


- Mission de contrôle et entretien :

Sur les communes concernées, pour un usager consommant 120 m³, le prix théorique du m³ s'élève à 2,32 € TTC en 2022.

Depuis 2021 la tarification a changé pour la partie entretien. Dorénavant pour les nouvelles conventions et les conventions qui arrivent à échéance la tarification se fait à la prestation. C'est-à-dire que l'usager signe s'il le souhaite une convention avec le syndicat avec des tarifs en fonction des prestations (vidange fosse 3m³ ; 4m³..., débouchage, maintenance pompe). **L'usager paiera donc la prestation réalisée et non plus un montant sur le volume d'eau consommé.**

Abonné réhabilité avec entretien	Année 2022
Part de la collectivité fixe	5,00 €
Part de la collectivité variable	66,00 €
Part prestataire contrôle	32.00 €
Part prestataire variable	150.00 €
Montant total HT	253.00 €
TVA 10%	25.30 €
Montant total TTC	278.30 €



2.3 Recettes du service

Les recettes du service d'assainissement sur les années 2020 à 2022 sont présentées ci-après.

- Recettes de la Collectivité

	2020	2021	2022
Recettes d'exploitation (contrôle et entretien)	139 637,00 €	112 003,00 €	124 070,00 €
Recettes de réhabilitation			
Subventions CD et AESN	115 926,11 €	239 426,00 €	128 447,00 €
Subventions des communes	/	/	/
Participation des particuliers (propriétaires et usagers)	57 124,65 €	28 891,00 €	66 620,00 €
Autres (frais de gestion)	7 200,00 €	11 311,00 €	/
TOTAL	180 250,76 €	279 628,00 €	319 137,00 €

3. Indicateurs de performance

3.1 Taux de conformité des installations d'assainissement non collectif

En 2012, la réglementation en assainissement non collectif a changé avec l'arrêté du 27 avril 2012, relatif aux modalités de contrôle des installations, une nouvelle grille de qualification doit être appliquée (applicable depuis le 01/07/2012).

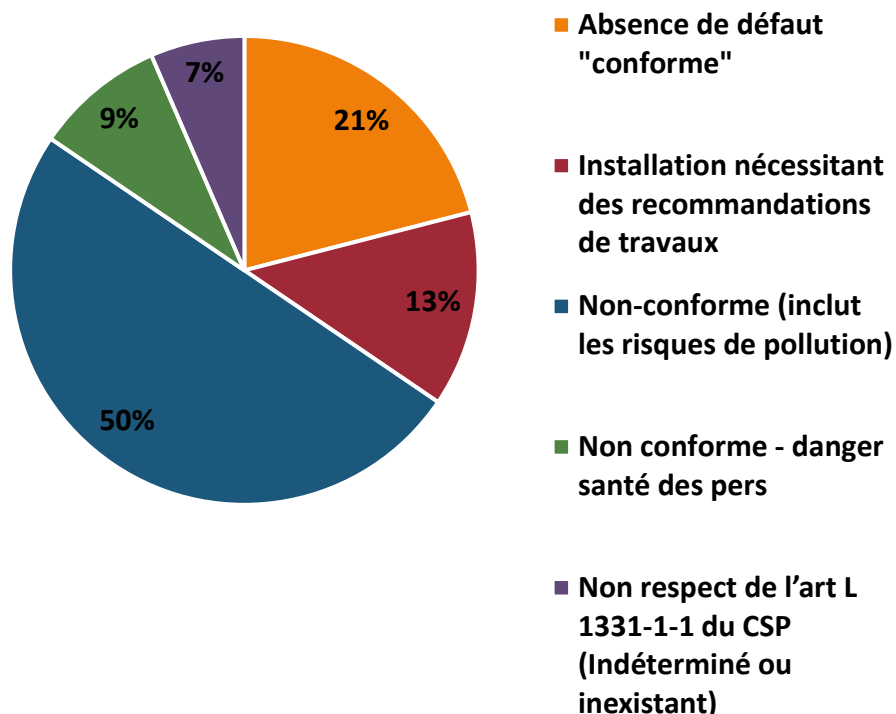
- Absence de défaut (pour ANC existant) ou conforme (pour le neuf) : L'assainissement ne présente à première vue aucun défaut. Les travaux réalisés respectant les prescriptions de l'étude de sol.
Ce système ne nécessite aucuns travaux, simplement l'entretien de l'installation.
- Installation nécessitant des recommandations de travaux : L'installation ne présente pas de non-conformité au sens strict du terme d'après l'arrêté du 27 avril 2012. Cependant, l'installation présente quelques défauts mineurs.
Pour le moment, cette installation ne nécessite aucune réhabilitation, mais des recommandations de travaux et d'entretien afin de garantir la pérennité de l'installation.
- Non-conforme : L'installation présente des points non-conforme (ANC significativement sous dimensionné, ANC incomplet, ANC présentant des dysfonctionnements significatifs).
Cette installation nécessite des travaux devant être réalisés dans un délai maximum d'un an à compter de la vente du bien immobilier mais aussi des recommandations de petits travaux et d'entretien.

- **Non conforme - danger santé des pers :** L'installation présente des points non-conforme (cf critère ci-dessus) pouvant engendrer un danger pour la santé des personnes (contact possible avec les eaux usées, défaut de structures des ouvrages, gros problème d'odeurs et dans zone à enjeu sanitaires (PPR des captages)
Cette installation nécessite une réhabilitation dans les 4 ans suivant le constat. Ce délai est réduit à un an, en cas de vente.
- **Non-respect de l'art L 1331-1-1 du Code de la Santé Publique :** Lors du contrôle, aucun élément probant (accessibilité, facture, photo, bon de vidange) n'a pu montrer l'existence d'une installation d'assainissement non collectif (ni prétraitement, ni traitement).
Cette installation, nécessite la justification ou la mise en place d'un assainissement non collectif dans les plus brefs délais.

Le tableau et le graphique suivants montrent l'évolution de la classification des installations depuis la fin du premier contrôle jusqu'à l'exercice 2022.

	Cumul des contrôles	
	Nombre d'installations	% du parc ANC
Absence de défaut conforme	599	21
Installation nécessitant des recommandations de travaux	379	13,5
Non-conforme (inclut les risques de pollution)	1403	50
Non conforme - danger santé des pers	258	9
Non-respect de l'art L 1331-1-1 du Code de la Santé publique	187	6,5
TOTAL	2 826	100

Qualification des installations d'ANC en 2022



4. Financement des investissements

4.1 Travaux et montant réalisés au cours de l'exercice

La Collectivité a engagé et/ou poursuivi les travaux suivants sur l'année 2022.

Objet des études/travaux réalisés	Montant des travaux réalisés en 2020 € HT	Montant des travaux réalisés en 2021 € HT	Montant des travaux réalisés en 2022 € HT
15 ^{ème} BIS Tranche	/	4 111,14 € (régul imputation)	/
16 ^{ème} Tranche 1 ^{ère} partie	/	5 875,21 € (régul tva imputation)	/
17 ^{ème} Tranche	119 585,00 €	2 600,00 €	/
18 ^{ème} Tranche	195 057,00 €	127 414,00 €	/
19 ^{ème} Tranche	2 170,00 €	4 030,00 €	169 150,00 €
20 ^{ème} Tranche	0,00 €	0,00 €	22 487,00 €
21 ^{ème} Tranche	/	/	90,00 €
Travaux inopinés	/	3 920,00 €	/
Total	316 812,00 €	147 950,00 €	191 726,00 €

4.2 Montant prévisionnel des travaux

Montant prévisionnel des études/travaux	Montant budgétisé 2021	Montant budgétisé 2022	Montant budgétisé 2023
15 ^{ème} Tranche Bis	5 611,14 €	/	/
16 ^{ème} Tranche (études et travaux)	11 875,00 €	/	/
17 ^{ème} Tranche (études et travaux)	4 997,00 €	/	/
18 ^{ème} Tranche	179 300,00 €	10 000,39 €	/
19 ^{ème} Tranche	204 100,00 €	206 550,00 €	/
20 ^{ème} Tranche	15 000,00 €	339 300,00 €	222 870,00 €
21 ^{ème} Tranche	/	20 000,00 €	315 921,00 €
22 ^{ème} Tranche	/	/	50 000,00 €
Dépenses imprévues	20 000,00 €	/	/
Total	440 883,31 €	575 850,39 €	588 791,00 €

4.3 Etat de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre 2022 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2020	2021	2022
Encours de la dette au 31 décembre 2022			
Montant remboursé durant l'exercice	Néant	Néant	Néant
<i>Dont en capital</i>			
<i>Dont en intérêts</i>			

4.4 Amortissements des immobilisations réalisés

	2020	2021	2022
Montant des amortissements	752,15 €	751,00 €	516,00 €

4.5 Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer de la qualité du service et les performances environnementales du service

Bulletin d'information aux usagers, communication sur le site internet du syndicat.

4.6 Présentation des programmes pluriannuels de travaux

Programme 2020 (17^{ème} ; 18^{ème} ; 19^{ème} tranches) :

Les travaux de la 17^{ème} tranche sont terminés (2 sites réceptionnés), la 18^{ème} tranche les travaux sont en cours (18 sites réceptionnés) ainsi que les études de la 19^{ème} tranche (9 inscrits).

Programme 2021 (18^{ème} et 19^{ème} tranches) :

Les travaux de la 18^{ème} tranche (34 sites) sont terminés et les travaux de la 19^{ème} tranche ont démarré fin 2021 (15 sites).

Programme 2022 (19^{ème} ; 20^{ème} et 21^{me} tranches) :

Les travaux de la 19^{ème} tranche (15 sites) sont terminés, les travaux de la 20^{ème} tranche (15 sites) ont démarré et les études de la 21^{ème} tranche (20 inscrits) ont commencé en fin d'année 2022.

A venir - Programme 2023 (20^{ème} ; 21^{ème} et 22^{ème} tranches) :

Fin des travaux de la 20^{ème} tranche (15 sites) et fin des études de la 21^{ème} tranche. Démarrage des travaux de la 21^{ème} tranche (12 sites) et des études de la 22^{ème} tranche (23 inscrits)

5. Note liminaire sur le prix global de l'eau et de l'assainissement non collectif

Prix global de l'eau potable et de l'assainissement non collectif, toutes taxes et redevances comprises pour une consommation de référence de 120m³ : **Non réhabilité et en zone moyenne**

	1er janvier 2021		1er janvier 2022		1er janvier 2023		Evolution n/n-1	
Part de l'exploitant	Abonnement	Conso	Abonnement	Conso	Abonnement	Conso	Abonnement	Conso
Du service eau potable	112,30	147,92	40,00	85,89	40,06	86,01	0,15%	0,14%
Part de la collectivité	Abonnement	Conso	Abonnement	Conso	Abonnement	Conso	Abonnement	Conso
Pour le service eau potable	/	30,00 €	30	30,00 €	30	30,00 €	/	0 %
Pour l'assainissement non collectif	37,00	/	37,00	/	37,00	/	/	/
Agence de l'Eau	54,84 €		54,84 €		54,84 €		0 %	
Soit redevance de pollution domestique *	45,60 €		45,60 €		45,60 €		0 %	
Soit redevance de modernisation des réseaux de collecte **	/		/		/		/	
Soit préservation ressources en eau *	9,24 €		9,24 €		9,24 €		%	
TVA	22,68 €		16,94 €		16,95 €		0,06 %	
Pour les redevances *	3,02 €		3,02 €		3,02 €		0 %	
Pour le service eau potable *	15,96 €		10,22 €		10,23 €		0,10%	
Pour l'assainissement non collectif **	3,70 €		3,70 €		3,70 €		3,70 €	
Total TTC	404,74 €		284,45 €		294,86 €		0,14 %	
Pour les redevances	57,86 €		57,86 €		57,86 €		0 %	
Pour le service eau potable	306,18 €		185,89 €		196,30 €		0,10%	
Pour l'assainissement non collectif	40,70 €		40,70 €		40,70 €		0 %	

Pour 2022/2023 : * TVA 5,5% et ** TVA 10%

Deux montants différents pour la redevance pollution selon si communes en zone de base ou en zone moyenne.

Zone de base :

AVESNES EN VAL, BAILLY EN RIVIERE, BELLENGREVILLE, CANEHAN, CRIEL SUR MER, CUVERVILLE SUR YERES, DOUVREND, FRESNOY FOLNY, LES IFS, LONDINIÈRES, PUISEVAL, PETIT CAUX, ST MARTIN LE GAILLARD, ST OUEN SOUS BAILLY, SEPT MEULES, TOUFFREVILLE SUR EU, VILLY SUR YERES, WANCHY-CAPVAL.

Zone moyenne :

BAROMESNIL, BAZINVAL, BEAUCHAMPS, ETALONDES, EU, FLOQUES, GUERVILLE, INCHEVILLE, LONGROY, MELLEVILLE, MESNIL REAUME, MILLEBOSC, MONCHY SUR EU, ST PIERRE EN VAL, ST REMY BOSROCOURT.

*Commune Nouvelle de PETIT CAUX (intègre 10 communes du syndicat (Assigny, Auquemesnil, Brunville, Glicourt, Gouchaupré, Greny, Guilmécourt, Intraville, St Quentin au Bosc, Tourville la Chapelle)

Prix global de l'eau potable et de l'assainissement non collectif, toutes taxes et redevances comprises pour une consommation de référence de 120m³ : **Non réhabilité et en zone de base**

	1er janvier 2021		1er janvier 2022		1er janvier 2023		Evolution	
	Abonnement	Conso	Abonnement	Conso	Abonnement	Conso	Abonnement	Conso
Part de l'exploitant								
Du service eau potable	112,30	147,92	40,00	86,01	40,06	86,01	0,36%	0,37%
Part de la collectivité								
Pour le service eau potable	/	30,00 €	/	30,00 €	/	30,00 €	/	0 %
Pour l'assainissement non collectif	37,00	/	37,00	/	37,00	/	/	/
Agence de l'Eau	35,64 €		35,64 €		35,64 €		0 %	
Soit redevance de pollution domestique *	26,40 €		26,40 €		26,40 €		0 %	
Soit redevance de modernisation des réseaux de collecte **	/		/		/		/	
Soit préservation ressources en eau *	9,24 €		9,24 €		9,24 €		0 %	
TVA	21,62 €		15,88 €		15,89 €		0,06 %	
Pour les redevances *	1,96 €		1,96 €		1,96 €		0 %	
Pour le service eau potable *	15,96 €		10,22 €		10,23 €		0,10 %	
Pour l'assainissement non collectif **	3,70 €		3,70 €		3,70 €		0 %	
Total TTC	384,48 €		264,19 €		274,60 €		-31,29 %	
Pour les redevances	37,60 €		37,60 €		37,60 €		-0 %	
Pour le service eau potable	306,18 €		196,11 €		196,30 €		0,10 %	
Pour l'assainissement non collectif	40,70 €		40,70 €		40,70 €		0 %	

Pour 2022/2023 : * TVA 5,5% et ** TVA 10%

Deux montants différents pour la redevance pollution selon si communes en zone de base ou en zone moyenne.

Zone de base :

AVESNES EN VAL, BAILLY EN RIVIERE, BELLENGREVILLE, CANEHAN, CRIEL SUR MER, CUVERVILLE SUR YERES, DOUVREND, FRESNOY FOLNY, LES IFS, LONDINIÈRES, PUISENVAL, PETIT CAUX, ST MARTIN LE GAILLARD, ST OUEN SOUS BAILLY, SEPT MEULES, TOUFFREVILLE SUR EU, VILLY SUR YERES, WANCHY-CAPVAL.

Zone moyenne :

BAROMESNIL, BAZINVAL, BEAUCHAMPS, ETALONDES, EU, FLOQUES, GUERVILLE, INCHEVILLE, LONGROY, MELLEVILLE, MESNIL REAUME, MILLEBOSC, MONCHY SUR EU, ST PIERRE EN VAL, ST REMY BOSROCOURT.

*Commune Nouvelle de PETIT CAUX (intègre 10 communes du syndicat (Assigny, Auquemesnil, Brunville, Glicourt, Gouchaupré, Greny, Guilmécourt, Intraville, St Quentin au Bosc, Tourville la Chapelle)

Prix global de l'eau potable et de l'assainissement non collectif, toutes taxes et redevances comprises pour une consommation de référence de 120m³ : **Réhabilité et en zone moyenne**

	1er janvier 2021		1er janvier 2022		1er janvier 2023		Evolution	
Part de l'exploitant	Abonnement	Conso	Abonnement	Conso	Abonnement	Conso	Abonnement	Conso
Du service eau potable	112,30	147,92	40,00	85,89	40,06	86,01	0,36%	0,37%
Part de la collectivité	Abonnement	Conso	Abonnement	Conso	Abonnement	Conso	Abonnement	Conso
Pour le service eau potable		30,00 €		30,00 €		30,00 €	/	0 %
Pour l'assainissement non collectif	37,00 €	216,00 €	37,00 €	216,00 €	37,00 €	216,00 €	0 %	0 %
Agence de l'Eau	54,84 €		54,84 €		54,84 €		0 %	
Soit redevance de pollution domestique *	45,60 €		45,60 €		45,60 €		0 %	
Soit redevance de modernisation des réseaux de collecte **	/		/		/		/	
Soit préservation ressources en eau *	9,24 €		9,24 €		9,24 €		0 %	
TVA	44,28 €		38,54 €		38,55 €		0,06 %	
Pour les redevances *	3,02 €		3,02 €		3,02 €		0 %	
Pour le service eau potable *	15,96 €		10,22 €		10,23 €		0,10 %	
Pour l'assainissement non collectif **	25,30 €		25,30 €		25,30 €		0 %	
Total TTC	642,34 €		522,05 €		532,46 €		2,00 %	
Pour les redevances	57,86 €		57,86 €		57,86 €		-3,16 %	
Pour le service eau potable	306,18 €		185,89 €		196,30 €		0,10 %	
Pour l'assainissement non collectif	278,30 €		278,30 €		278,30 €		0 %	

Pour 2022/2023 : * TVA 5,5% et ** TVA 10%

Deux montants différents pour la redevance pollution selon si communes en zone de base ou en zone moyenne.

Zone de base :

AVESNES EN VAL, BAILLY EN RIVIERE, BELLENGREVILLE, CANEHAN, CRIEL SUR MER, CUVERVILLE SUR YERES, DOUVREND, FRESNOY FOLNY, LES IFS, LONDINIÈRES, PUISEVAL, PETIT CAUX, ST MARTIN LE GAILLARD, ST OUEN SOUS BAILLY, SEPT MEULES, TOUFFREVILLE SUR EU, VILLY SUR YERES, WANCHY-CAPVAL.

Zone moyenne :

BAROMESNIL, BAZINVAL, BEAUCHAMPS, ETALONDES, EU, FLOQUES, GUERVILLE, INCHEVILLE, LONGROY, MELLEVILLE, MESNIL REAUME, MILLEBOSC, MONCHY SUR EU, ST PIERRE EN VAL, ST REMY BOSROCOURT.

*Commune Nouvelle de PETIT CAUX (intègre 10 communes du syndicat (Assigny, Auquemesnil, Brunville, Glicourt, Gouchaupré, Greny, Guilmécourt, Intraville, St Quentin au Bosc, Tourville la Chapelle)

Prix global de l'eau potable et de l'assainissement non collectif, toutes taxes et redevances comprises pour une consommation de référence de 120m³ : **Réhabilité et en zone de base**

	1 ^{er} Janvier 2021		1 ^{er} Janvier 2022		1 ^{er} Janvier 2023		Evolution	
	Abonnement	Conso	Abonnement	Conso	Abonnement	Conso	Abonnement	Conso
Part de l'exploitant								
Du service eau potable	112,30	147,92	40,00	85,89	40,06	86,01	0,36%	0,37%
Part de la collectivité								
Pour le service eau potable	/	30,00 €	/	30,00 €	/	30,00 €	/	0 %
Pour l'assainissement non collectif	37,00 €	216,00 €	37,00 €	216,00 €	37,00 €	216,00 €	0 %	0 %
Agence de l'Eau	35,64 €		35,64 €		35,64 €		0 %	
Soit redevance de pollution domestique *	26,40 €		26,40 €		26,40 €		0 %	
Soit redevance de modernisation des réseaux de collecte **	/		/		/		/	
Soit préservation ressources en eau *	9,24 €		9,24 €		9,24 €		0 %	
TVA	43,22 €		37,48 €		37,49		0,06 %	
Pour les redevances *	1,96 €		1,96 €		1,96 €		0 %	
Pour le service eau potable *	15,96 €		10,22 €		10,23 €		0,10 %	
Pour l'assainissement non collectif **	25,30 €		25,30 €		25,30 €		0 %	
Total TTC	622,08 €		501,79 €		512,20 €		2,07 %	
Pour les redevances	37,60 €		37,60 €		37,60 €		-1,00%	
Pour le service eau potable	306,18 €		185,89 €		196,30 €		0,10 %	
Pour l'assainissement non collectif	278,30 €		278,30 €		278,30 €		0 %	

Pour 2022/2023 : * TVA 5,5% et ** TVA 10%

Deux montants différents pour la redevance pollution selon si communes en zone de base ou en zone moyenne.

Zone de base :

AVESNES EN VAL, BAILLY EN RIVIERE, BELLENGREVILLE, CANEHAN, CRIEL SUR MER, CUVERVILLE SUR YERES, DOUVREND, FRESNOY FOLNY, LES IFS, LONDINIÈRES, PUISEVAL, PETIT CAUX, ST MARTIN LE GAILLARD, ST OUEN SOUS BAILLY, SEPT MEULES, TOUFFREVILLE SUR EU, VILLY SUR YERES, WANCHY-CAPVAL.

Zone moyenne :

BAROMESNIL, BAZINVAL, BEAUCHAMPS, ETALONDES, EU, FLOQUES, GUERVILLE, INCHEVILLE, LONGROY, MELLEVILLE, MESNIL REAUME, MILLEBOSC, MONCHY SUR EU, ST PIERRE EN VAL, ST REMY BOSROCOURT.

*Commune Nouvelle de PETIT CAUX (intègre 10 communes du syndicat (Assigny, Auquemesnil, Brunville, Glicourt, Gouchaupré, Greny, Guilmécourt, Intraville, St Quentin au Bosc, Tourville la Chapelle)